

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 2 août 2021 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

Monsieur David Fleury
Monsieur Baptiste Cinter
Madame Claire Rioux
Madame Nancy Grimard
Monsieur André Bougie

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Jeannine Moisan.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

- 1** **Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 20h**
- 2** **Adoption de l'ordre du jour**
Résolution **Sur proposition de Monsieur André Bougie il est résolu à l'unanimité des conseillers**
numéro **présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.**
21-08-2146

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 26 juillet 2021
4. Adoption des comptes à approuver pour juillet 2021
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1. Adoption règlement numéro 338, établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques
 - 6.2. Adoption règlement numéro 400 abrogeant les règlements numéros 289 et 289-A, ainsi que tout règlement pouvant exister et concernant le même sujet
 - 6.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 401 sur la gestion contractuelle
 - 6.4. Avis de motion et dépôt projet de règlement numéro 402 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses
 - 6.5. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 408, remplaçant tout règlement antérieur sur le traitement des élus municipaux
 - 6.5. Délégation et procuration pour Monsieur Daniel René Directeur général pour la fermeture du compte Visa Desjardins
 - 6.6. Mandat au Directeur général pour signer les conventions de services avec la Fédération des Caisses Desjardins du Québec pour le système de traitement de la paie
7. Suivi de dossiers
 - 7.1. Résolution pour mandater Daniel René, Directeur général comme personne ressource désignée pour les protocoles d'entente pour le fonds régions et ruralité (FRR)
8. Voirie
 - 8.1. Autorisation du paiement de la facture de la Sablière de Warwick pour le rechargement de la route Ling
 - 8.2. Modification programmation TECQ
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1. Dépôt du rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 10.2. Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de Monsieur Félix Hamel-Small à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement
 - 10.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats
 - 10.4. Avis de motion pour le projet d'adoption du plan d'urbanisme
 - 10.5. Avis de motion pour le projet d'adoption du règlement de zonage
 - 10.6. Avis de motion pour le projet d'adoption du règlement de lotissement
 - 10.7. Avis de motion pour le projet d'adoption du règlement de construction
 - 10.8. Adoption du premier projet de règlement remplaçant le plan d'urbanisme
 - 10.9. Adoption du premier projet de règlement remplaçant le règlement de zonage
 - 10.10. Adoption du premier projet de règlement remplaçant le règlement de lotissement
 - 10.11. Adoption du premier projet de règlement remplaçant le règlement de construction

11. *Loisirs et culture*
12. *Varia et affaires nouvelles*
- 12.1 *Achat de chaises de bureau*
13. *Période de questions*
14. *Levée de l'assemblée ou ajournement*

3
3.1
Résolution
numéro
21-08-2147

Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

Sur proposition de Madame Claire Rioux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2021 avec les modifications apportées.

ADOPTÉE

3.2
Résolution
numéro
21-08-2148

Sur proposition de Madame Nancy Grimard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4
Résolution
numéro
21-08-2149

Adoption des comptes à approuver du mois de juillet

Sur proposition de Monsieur David Fleury, il est résolu d'adopter les comptes à approuver du mois de juin et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, au montant de **145 126,83\$ disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :**

La Boîte d'Urbanisme (4 397,38\$, dernier versement refonte règlements)

Groupe Électruc inc. (29 825,58\$, éclairage DEL sur Deck-hockey)

La Sablière de Warwick Ltée (79 595,48\$, rechargement route Ling)

MRC d'Arthabaska (18 606\$, différentes quote-part)

Gesterra Société de Développement (7 418,06\$, services GMR)

Urgence Bois-Francs inc. (2 328,22\$, achat défibrillateur)

De même, les salaires versés pour la période sont : 7 515.49\$

ADOPTÉE

5

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

6

Administration et législation

6.1
Résolution
numéro
21-08-2150

Adoption règlement numéro 338 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le conseil de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

ATTENDU l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les Municipalités » ;

ATTENDU QUE, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick doit se faire par règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement no. 317 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018 et 2019 à la suite de nombreux ajustements depuis le début du programme en 2018 ;

ATTENDU QUE, lors de la séance du 1er juin 2020 en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1), un avis de motion a été donné par Madame Claire Rioux et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick le 26 juillet 2021, dispense de lecture est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Claire Rioux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement numéro 338, établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques, tel que déposé et présenté aux élu-e-s à la séance extraordinaire du 26 juillet 2021, dispense de lecture étant acceptée. Le règlement sera ajouté aux livres des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉE

**6.2
Résolution
numéro
21-08-2151**

Adoption règlement numéro 400 abrogeant les règlements numéros 289 et 289-A, ainsi que tout règlement pouvant exister et concernant le même sujet.

ATTENDU que c'est le vœu du Conseil d'abroger les règlements antérieurs concernant les heures d'ouverture du bureau municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Monsieur André Bougie, conseiller, à la séance régulière du 5 juillet 2021;

Il est proposé par Monsieur David Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le règlement numéro 400 abrogeant les règlements numéros 289 et 289-A, ainsi que tout règlement pouvant exister et concernant le même sujet et qui se lit comme suit :

**Règlement numéro 400
abrogeant les règlements numéros 289 et 289-A, ainsi que tout règlement pouvant
exister et concernant le même sujet.**

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les règlements 289 et 289-A et tout amendement ou tout règlement pouvant exister et concernant les heures d'ouverture du bureau municipal sont abrogés.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

6.3

Avis de motion et dépôt de projet de règlement sur la gestion contractuelle

Madame Claire Rioux

Donne avis de motion que sera adopté à une séance ultérieure un règlement sur la gestion contractuelle. Ce règlement vise à remplacer le règlement actuel afin de tenir compte de toutes les avenues disponibles permettant une gestion plus efficace des contrats donnés tout en demeurant transparent et bon gestionnaire des fonds publics de la Municipalité. L'abrogation de toute politique ou règlement antérieur fera aussi partie de ce nouveau règlement.

Dépose le projet de règlement numéro 401, concernant la gestion contractuelle.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible au bureau municipal aux heures normales d'affaires pour consultation.

6.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur le contrôle, le suivi budgétaire et le pouvoir de dépenser des employés municipaux

Monsieur André Bougie

Donne avis de motion que sera adopté à une séance ultérieure un règlement sur le contrôle, le suivi budgétaire et le pouvoir de dépenser des employés municipaux. Ce règlement vise à définir les responsabilités et devoirs de la Direction générale dans la gestion des deniers publics. Il vise à donner aussi une latitude pour les dépenses à l'intérieur du budget adopté pour l'année courante et ainsi plus d'efficacité dans la gestion des affaires courantes. Le règlement abrogera tout règlement ou résolution antérieure traitant des mêmes sujets.

Dépose le projet de règlement numéro 402, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et délégrant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible au bureau municipal aux heures normales d'affaires pour consultation.

6.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 408, remplaçant tout règlement antérieur sur le traitement des élus municipaux

Madame Nancy Grimard

Donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure un règlement sur le traitement des élus. Ledit règlement remplace et abroge tout règlement adopté antérieurement et traitant du même sujet. L'augmentation de la rémunération des élus est indexée de 2% par rapport au traitement de 2020 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

Dépose le projet de règlement numéro 408, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible au bureau municipal aux heures normales d'affaires pour consultation.

**6.6
Résolution
numéro
21-08-2152**

Délégation et procuration pour Monsieur Daniel René Directeur général pour la fermeture du compte Visa Desjardins

ATTENDU la recommandation de la Direction générale quant aux besoins de la Municipalité pour une carte de crédit et la gestion de celle-ci;

ATTENDU que le Conseil autorise la fermeture du Compte Visa Desjardins;

Il est proposé par Monsieur David Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick délègue à Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ou la fermeture d'un compte de carte de crédit;

Que la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la Municipalité s’engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que Monsieur Daniel René, Directeur général soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l’égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu’il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l’utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que Monsieur René puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d’assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l’entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l’ajout et le retrait d’options liées aux Cartes, le cas échéant;

ADOPTÉE

6.7
Résolution
numéro
21-08-2153

Mandat au Directeur général pour signer les conventions de services avec la Fédération des Caisses Desjardins du Québec pour le système de traitement de la paie

ATTENDU la recommandation de la Direction générale pour une aide efficace dans le traitement du système de paie

Il est proposé par Madame Nancy Grimard, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’autoriser le Directeur général, Monsieur Daniel René, à signer pour et au nom de la Municipalité les conventions de service avec la Fédération des Caisses Desjardins du Québec pour le traitement annuel de la paie.

ADOPTÉE

7
7.1
Résolution
numéro
21-08-2154

SUIVI DE DOSSIERS

Mandat à Daniel René comme personne ressource désignée pour tout protocole d’entente pour des projets liés au Fonds Régions et Ruralité (FRR) avec la MRC d’Arthabaska

ATTENDU l’embauche d’un nouveau Directeur général;

ATTENDU les engagements déjà pris envers la MRC d’Arthabaska et le Fonds Régions et Ruralité (FRR);

Il est proposé par Monsieur Baptiste Cinter, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier soit nommé comme personne ressource désignée, en remplacement de Madame Josée Leblond, pour tous les projets actuellement en vigueur, à même le FRR;

Que Monsieur René soit autorisé à signer tout document, rapport ou toute reddition de compte menant à la conclusion desdits projets.

ADOPTÉE

8
8.1
Résolution
numéro
21-08-2155

VOIRIE

Autorisation du paiement de la facture de la Sablière de Warwick pour le rechargement de la route Ling

ATTENDU les travaux autorisés par voie de résolution sur la route Ling;

Il est proposé par Madame Claire Rioux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de la facture de La Sablière de Warwick au montant de 79 595,48\$.

ADOPTÉE

**8.2
Résolution
numéro
21-08-2156**

Modification de la programmation TECQ

ATTENDU la lettre de la Ministre Madame Andrée Laforest confirmant un montant supplémentaire de 160 935 \$ dans le programme TECQ pour notre Municipalité;

ATTENDU les travaux en planification pour diverses routes locales 2 dans notre programme triennal d'immobilisations

ATTENDU que nous n'avons aucun travaux nécessaires ou planifiés dans les priorités 1 à 4 du programme;

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Baptiste Cinter, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la **programmation de travaux version numéro 2** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que **la programmation de travaux numéro 2** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

9 Hygiène du milieu

10 Aménagement et urbanisme

10.1 Dépôt du rapport mensuel de juin par l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement a déposé son rapport pour les permis émis de janvier à juillet 2021 aux membres du Conseil

**10.2
Résolution
numéro
21-08-2157**

Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de Monsieur Félix Hamel-Small à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Bougie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick désigne Monsieur Félix Hamel-Small à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par Monsieur Félix Hamel-Small.

ADOPTÉE

10.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sur les permis et certificats

Projet de règlement numéro 403 sur les permis et les certificats

Madame Nancy Grimard,

Donne avis de motion à l'effet qu'il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 403 sur les permis et certificats et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil. Le projet de règlement abroge tout règlement antérieur sur le sujet et définit les règles administratives, les coûts et les modalités de délivrance des permis et certificats sur le territoire de la Municipalité.

Dépose le projet de règlement numéro 403 sur les permis et certificats.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales d'affaires et sur le site internet de la Municipalité.

10.4 Avis de motion, projet de règlement numéro 404 concernant le plan d'urbanisme

Monsieur André Bougie,

Donne avis de motion à l'effet qu'il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 404 concernant le plan d'urbanisme et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil. Le règlement abrogera tout règlement adopté antérieurement concernant le plan d'urbanisme de la Municipalité.

Avis public est également donné que le projet de règlement numéro 404 est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'affaires, ainsi que sur le site

internet de la Municipalité. Une consultation publique sera annoncée et le projet de règlement présenté à la population.

10.5 Avis de motion, projet de règlement numéro 405, règlement de zonage

Madame Claire Rioux,

Donne avis de motion à l'effet qu'il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 405, règlement de zonage et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil. Le règlement abrogera tout règlement adopté antérieurement concernant le zonage sur le territoire de la Municipalité

Avis public est également donné que le projet de règlement numéro 405 est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'affaires, ainsi que sur le site internet de la Municipalité. Une consultation publique sera annoncée et le projet de règlement présenté à la population.

10.6 Avis de motion, projet de règlement numéro 406, règlement de lotissement

Madame Nancy Grimard,

Donne avis de motion à l'effet qu'il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 406, règlement de lotissement et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil. Le règlement abrogera tout règlement adopté antérieurement concernant le lotissement sur le territoire de la Municipalité

Avis public est également donné que le projet de règlement numéro 406 est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'affaires, ainsi que sur le site internet de la Municipalité. Une consultation publique sera annoncée et le projet de règlement présenté à la population.

10.7 Avis de motion, projet de règlement numéro 407, règlement de construction

Madame Nancy Grimard,

Donne avis de motion à l'effet qu'il y aura adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 407, règlement de construction et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil. Le règlement abrogera tout règlement adopté antérieurement concernant la construction sur le territoire de la Municipalité

Avis public est également donné que le projet de règlement numéro 407 est disponible pour consultation au bureau municipal sur aux heures d'affaires, ainsi que sur le site internet de la Municipalité. Une consultation publique sera annoncée et le projet de règlement présenté à la population.

**10.8
Résolution
numéro
21-08-2158**

Adoption projet de règlement numéro 404 concernant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ATTENDU que c'est vœu du Conseil municipal de modifier l'ensemble de ses règlements d'urbanisme et de procéder à une refonte complète de son plan d'urbanisme conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné séance tenante par Monsieur André Bougie et que le projet de règlement a été remis aux élu-e-s avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 août 2021, le projet de règlement étant disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Nancy Grimard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le projet de règlement numéro 404 concernant le plan d'urbanisme de la municipalité, ce dernier abrogeant tout règlement adopté antérieurement concernant le même sujet.

ADOPTÉE

**10.9
Résolution
numéro
21-08-2159**

Adoption projet de règlement numéro 405, règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ATTENDU que c'est vœu du Conseil municipal de modifier l'ensemble de ses règlements d'urbanisme et de procéder à une refonte complète de ceux-ci conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné séance tenante par Madame Claire Rioux et que le projet de règlement a été remis aux élu-e-s avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 août 2021, le projet de règlement étant disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur André Bougie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le projet de règlement numéro 405, règlement de zonage de la municipalité, ce dernier abrogeant tout règlement adopté antérieurement concernant le même sujet.

ADOPTÉE

**10.10
Résolution
numéro
21-08-2160**

Adoption projet de règlement numéro 406, règlement de lotissement de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ATTENDU que c'est vœu du Conseil municipal de modifier l'ensemble de ses règlements d'urbanisme et de procéder à une refonte complète de ceux-ci conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné séance tenante par Madame Nancy Grimard et que le projet de règlement a été remis aux élu-e-s avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 août 2021, le projet de règlement étant disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Baptiste Cinter, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le projet de règlement numéro 406, règlement de lotissement de la Municipalité, ce dernier abrogeant tout règlement adopté antérieurement concernant le même sujet.

ADOPTÉE

**10.11
Résolution
numéro
21-08-2161**

Adoption projet de règlement numéro 407, règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ATTENDU que c'est vœu du Conseil municipal de modifier l'ensemble de ses règlements d'urbanisme et de procéder à une refonte complète de ceux-ci conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné séance tenante par Madame Nancy Grimard, et que le projet de règlement a été remis aux élu-e-s avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 août 2021, le projet de règlement étant disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Baptiste Cinter, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le projet de règlement numéro 407, règlement de construction de la Municipalité, ce dernier abrogeant tout règlement adopté antérieurement concernant le même sujet.

ADOPTÉE

11 Loisirs et culture

12 Varia et affaires nouvelles

12.1

**Résolution
numéro
21-08-2162**

Achat de mobilier de bureau

ATTENDU la nécessité d'équiper nos employé-e-s de façon convenable pour leur travail quotidien;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur David Fleury, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de chaises ergonomiques pour le bureau municipal au montant de 1046.22\$.

ADOPTÉE

13 Questions du public

14 Levée de l'assemblée

21-08-2163

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par Madame Nancy Grimad, et résolu de lever l'assemblée à 20h47

Jeannine Moisan, mairesse

Daniel René, directeur général et secrétaire-trésorier